

# **Compte rendu de la séance du lundi 21 septembre 2020 20h30**

conseillers présents 7 quorum 4 majorité absolue 4 secrétaire de séance Maryv. Lenfant

## **Subvention ADMR ( 2020 026)**

En raison du contexte COVID de cette année et de l'engagement des personnels de l'aide à domicile auprès des personnes vulnérable /âgées de la commune, le Conseil décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € (au lieu de 60 les autres années) pour l'association ADMR  
unanimité 7 pour

## **Acceptation d'indemnités de sinistre de voirie ( 2020 027)**

Suite aux différents débardages ayant eu lieu dans la commune, et aux différents désordres occasionnés sur les voies communales (dégradation de la couche de tarmac) , une indemnisation a été proposée par les contrevenants, à savoir:

- 500 € de la SAS Francis ALLIOT de Wassigny
  - 200 € de la société FEDELE de Vouziers
- par chèques à l'ordre du Trésor Public

Le Conseil accepte le principe de cette indemnisation . unanimité 7 pour

## **Désignation du Délégué auprès du Syndicat AGEDI ( 2020 028)**

Mme Andrey informe le Conseil qu'à la suite de son élection en date du 26 mai 2020 il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat. La commune de Montgon relevant du collège n°1 doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

### **Le Conseil municipal**

- DESIGNER Mme Andrey, maire, domiciliée à Montgon , mairiementgon08@wanadoo.fr, comme déléguée de la commune de Montgon au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISER Mme Andrey, maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

unanimité 7 pour

## **Décision budgétaire modificative concernant le chapitre Indemnités Elus ( 2020 029)**

L'élaboration du BP 2020 n'a pas pris en compte l'augmentation du volume global des indemnités des Elus , décidées lors du conseil municipal du 27 juin 2020.

- Il convient donc d'abonder l'article 6531 de 1500 €
- pour cela, il est proposé de diminuer le virement à la section d'investissement de 1500 € , donc diminuer le transfert du 023 au 021 de 1500 €;
- et d'impacter les dépenses d'investissement au niveau de l'article 21318 "autres bâtiments publics", donc de prévoir 13500 € au lieu de 15000 € à cet article

unanimité 7 pour

## **Remise en état du chemin des haies**

Mme Andrey explique que la commune doit rentrer en contact avec le propriétaire des parcelles mises en culture et qu'elle recherche ses coordonnées téléphoniques. Des documents municipaux de 1999 attestent du fait que la commune a refusé la vente de la portion de chemin qui traverse ses propriétés; la situation doit donc être clarifiée pour la remise en état et l'utilisation future du Chemin des haies.

## Programme d'implantation de haies et de buissons via l'opération de la 2C2A

un hôtel à insectes a été commandé ; et suite aux remarques effectuées lors de la "visite " de la commune par les conseillers, 40 plants d'arbustes de haies l'ont été également pour entourer le terrain de football. Des rejets de peupliers de Hollande seront plantés autour de la table de pique-nique près du calvaire;

## Recensement des travaux à faire dans la commune

Le Conseil s'accorde sur la nécessité de faire refaire le toit du bâtiment mairie et d'aménager les éléments de voirie du centre du village (revêtements des parkings du 2 et 4 place de la mairie, portion de trottoir de la rue Principale, éventuellement parking en bas du pré communal) ; la réfection du Chemin du Petit Moulin est également en projet. Mme Andrey va solliciter les entreprises pour avoir des devis rapidement afin de pouvoir monter un dossier de demande de subvention DETR (date limite 30 novembre)

Mme Andrey demande au Conseil de réfléchir sur la pertinence d'un éventuel emprunt pour réaliser ces travaux plus rapidement, et de pouvoir en envisager d'autres ...

## Modalités de distribution des masques

La commune a en sa possession des masques jetables (commandés en avril dernier, et reçus en juin) ainsi qu'un reliquat de masques en tissu procurés par le Département .

D'un commun accord, les conseillers optent pour la distribution d'un nouveau courrier d'information à tous les habitants, charge aux personnes intéressées de se manifester ensuite pour en recevoir. Pas de distribution systématique

## Questions diverses

- Les interventions des élus et des intercommunalités auprès du SDIS 08 ont permis d'obtenir un sursis jusqu'en 2022 pour les contrôles des PEI effectués par les SDIS. Mais leur prise en charge par les communes (ou groupements de communes, d'interco etc ...) est inscrit dans la loi et est inéluctable. Montgon avait déjà fait le nécessaire et obtenu 2 devis auprès de LAC (Luzurier Adductions Canalisations) et de CASI (maintenance des extincteurs)
- Mme Andrey relance les membres du Conseil qui n'auraient pas encore répondu à la sollicitation du Député et conseiller régional JL Warsman d'être tenus au courant de l'évolution du PACTE ARDENNES
- Le 1er adjoint, Aymeric Charbonnier , ne pouvant plus être Président de la commission électorale, Mme Andrey sollicite Maryvonne Lenfant qui accepte.
- Mme Frédérique Potier fait le compte-rendu de la réunion FDEA à laquelle elle a participé ; le groupement de commandes pour les tarifs préférentiels d'électricité est évoqué mais Mme Andrey dit qu'elle n'y voit pas pour le moment d'intérêt dans la mesure où la commune continuera à bénéficier du tarif bleu réglementé. (nb de salariés < 10).
- La dernière réunion de SIVOM est évoquée par M. Valentin Lequeuvre qui en a fait un compte-rendu écrit. Ce dernier demande aussi où en sont les inscriptions aux différentes commissions de la 2C2A. Mme Andrey précise que la date butoir pour l'inscription des conseillers municipaux est fixée au 25 septembre et que dans « sa » commission tourisme, il y a déjà 20 membres.
- M. Xavier Brion revient sur la remise en état du Chemin du Montant des Haies en demandant s'il peut commencer les coupes et quand ; Mme Andrey, évoquant le point qui était à l'ordre du jour voir ci-dessus, dit n'avoir pas envisagé de prendre la délibération correspondante avant que soit réglé le problème de la partie mise en culture ; ce sera fait au prochain Conseil.
- Pour finir Mme Potier évoque une pétition concernant l'état des canaux du Grand Est, vue à Soir 3.à suivre

La séance est levée à 22h20